



## **Appel public à candidatures pour la désignation des cinq personnalités extérieures au conseil d'administration de l'Université de Strasbourg**

Dans le cadre des élections universitaires 2025, l'Université de Strasbourg lance un appel à candidature pour l'élection de cinq personnalités extérieures désignées à titre personnel qui siégeront au Conseil d'administration.

Conformément aux articles L. 712-3 et D. 719-41 du code de l'éducation et à l'article 9 des statuts de l'université, cet appel public à candidatures vise à pourvoir 5 sièges selon les profils suivants :

- Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
- Un ou une représentante des organisations représentatives des salariés ;
- Un ou une représentante d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
- Un ou une représentante d'un établissement d'enseignement secondaire ;
- Un ou une représentante d'un des établissements associés à l'Université de Strasbourg : Université de Haute Alsace (UHA), Institut National des Sciences Appliquées de Strasbourg (INSA), Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU), Ecole Nationale du Génie de l'Eau et de l'Environnement de Strasbourg (Engees), Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg (ENSAS).

Au moins une de ces personnes doit avoir la qualité d'ancien diplômé de l'Université de Strasbourg.

Ces personnalités exerceront un mandat de quatre ans. Elles seront désignées par les membres élus du Conseil d'administration de l'université et les 3 personnalités extérieures précédemment désignées par les collectivités territoriales et les organismes de recherche.

Elles participeront à l'élection du Président de l'université qui aura lieu le 18 mars 2025.

Il est précisé que ce mandat est incompatible avec toute activité professionnelle en cours auprès de l'Université de Strasbourg (CDD, vacations, etc.). Dès lors toute candidature d'une personne ayant une activité professionnelle en cours auprès de l'université de Strasbourg devra être déclarée irrecevable.

Les candidatures doivent être adressées avant le **jeudi 13 février 2025 - 16 heures**, au choix

- par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale :  
Université de Strasbourg – service des affaires juridiques et institutionnelles  
4 rue Blaise Pascal – 67081 Strasbourg Cedex
- par mail à l'adresse suivante : [saji-elections@unistra.fr](mailto:saji-elections@unistra.fr)

Le dossier de candidature est constitué du formulaire de candidature à télécharger et compléter ainsi que d'une lettre de candidature et d'un curriculum vitae.

La réunion portant vote pour désignation des cinq personnalités extérieures se tiendra le mardi 4 mars 2025.